



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Rapport N° 2021-18

Raportu N° 2021-18

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »
Ogettu :	Mudificazione di u regulamentu di l'aiuti per l'alloghju è l'abitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu »

Le dispositif « Una casa per tutti, una casa per ognunu » avait prévu lors de son adoption le 27 septembre 2019, une l'évaluation annuelle.

Le rapport du Conseil exécutif qui vous est soumis ci-joint pour avis, a trait à la modification de ce règlement des aides au logement afin d'intégrer les conclusions issues de ce processus d'évaluation.

La réflexion du Conseil exécutif qui a conduit à cette modification était la recherche :

- D'une meilleure efficacité, pour permettre une réponse rapide et une montée en charge immédiate d'une production de logements s'inscrivant dans une vision politique de lutte contre la spéculation, de soutien à la revitalisation des centre-ville, et d'aménagement harmonieux du territoire,
- D'une plus grande équité, entre les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques, et les citoyens, conformément à la logique d'ensemble de la Collectivité dans chacun des règlements qu'elle met en œuvre,
- D'un nouvel équilibre, en organisant une répartition harmonieuse de l'investissement public entre les territoires et les dispositifs, et en permettant aux acteurs privés de la construction de bénéficier d'un soutien public, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect des objectifs centraux de lutte contre la spéculation, de développement durable et d'aménagement du territoire tels que fixés par la Collectivité de Corse.

La modification proposée repose également sur un socle constitué d'une part, du contexte des domaines du foncier et du logement et d'autre part, des principes qui fondent notre action, tels qu'énoncés en 2019.

Il est précisé que les objectifs fondamentaux du dispositif « Una casa per tutti, una casa per ognunu » approuvés en 2019, demeurent inchangés et que l'intervention de la Collectivité de Corse s'inscrit toujours dans le cadre d'une volonté politique affirmée d'agir sur :

- La spéculation et la dépossession foncière, et l'accès au foncier et au logement,
- Le taux de pauvreté,
- La fracture territoriale importante entre le littoral et l'intérieur de l'île.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Ainsi, le dispositif aujourd'hui amendé, vise essentiellement à atteindre :

- Le renforcement de l'accès à la primo-accession et au logement social,
- Un soutien accru à l'accès au logement dans les territoires de montagne et de l'intérieur et aux centres villes,
- Une augmentation importante du volume global du budget et du montant des aides, qui traduit la volonté d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.